

30 mai 2008 -16:05

Conseil des ministres du 30 mai 2008

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 30 mai 2008, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme.

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 30 mai 2008, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme.

A l'issue du Conseil des ministres, le Premier ministre, le vice-Premier ministre et ministre des Finances, et le vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur ont tenu une conférence de presse lors de laquelle ils ont évoqué les inondations survenues hier dans les provinces de Liège, de Limbourg et de Luxembourg.

Ils ont invité les personnes sinistrées à s'adresser sans tarder à leur compagnie d'assurance en vue d'être indemnisées. En effet, depuis 2006, l'assurance incendie couvre automatiquement les risques liés aux catastrophes naturelles, dont les inondations. Le Fonds des calamités n'intervient plus que dans des cas spécifiques et exceptionnels.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Sarah Delafortrie
Service Rédaction
+32 2 287 41 07
sarah.delafortrie@premier.fed.be

30 mai 2008 -16:05

Appartient à Conseil des ministres du 30 mai 2008

Conventions AFSCA

Conventions entre l'AFSCA et le CERVA et l'Institut de santé publique

Conventions entre l'AFSCA et le CERVA et l'Institut de santé publique

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique, le Conseil des ministres a approuvé une convention entre l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) et le Centre d'étude et de recherches vétérinaires et agrochimiques (CERVA) ainsi qu'une convention entre l'AFSCA et l'Institut de santé publique.

Fin 2007, l'AFSCA a mis fin au contrat qu'elle avait conclu avec l'Institut de santé publique pour ses missions en tant que laboratoire national de référence. L'Institut effectue des analyses pour le dépistage de résidus et de contaminants de nature physique ou chimique. Les deux institutions ont décidé de conclure un nouveau contrat qui tient compte de l'élargissement des activités de l'Institut de santé publique. Une partie des tâches qui étaient confiées à l'Institut dans le premier contrat (comme les analyses de mycotoxines et de métaux lourds) est à présent transférée au CERVA.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>

30 mai 2008 -16:05

Appartient à [Conseil des ministres du 30 mai 2008](#)

Commission de la concurrence

Nomination des membres de la Commission de la concurrence

Nomination des membres de la Commission de la concurrence

Sur proposition de M. Vincent Van Quickenborne, ministre pour l'Entreprise et la Simplification, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination des membres de la Commission de la concurrence. Le mandat des membres étant arrivé à échéance, le Conseil central de l'économie a dressé la liste des candidats.

Membres effectifs

Représentants des organisations représentatives de l'industrie de la distribution et des services :

- M. Philippe Lambrecht (FEB)
- M. Charles Gheur (FEB)
- M. Francis Walschot (Agoria)
- M. Marc Vandeplass (Essencia)
- Mme Nathalie Pint (Fedis)
- M. Charles-Albert van Oldeneel tot Oldenzeel (Assuralia)
- Mme Ingrid Den Tandt (Confédération de la construction)
- Mme Françoise Sweerts (Febelfin)
- M. Jo Vandeweghe (Fédération pétrolière)
- Mme Katleen Dierickx (Electrabel)

Représentants des classes moyennes :

- M. Gijs Kookken (Unie van zelfstandige ondernemers)
- Mme Clarisse Ramakers (Union des classes moyennes)

Représentants des organisations représentatives des travailleurs :

Pour la CSC :

- M. Marc Becker (CSC)
- Mme Ilse Rubbrecht (CSC)
- Mme Rein De Tremerie (Centrale chrétienne du textile et des vêtements de Belgique)
- M. Louis De Prins (Centrale chrétienne de l'alimentation et des services)
- M. Dirk Van Uyttenhove (Textura)

Pour la FGTB :

- M. Daniel Van Daele (FGTB)
- Mme Ada Jacobs (FGTB)
- M. Christophe Quintard (FGTB)
- M. Jean-Pierre Martens (FGTB)

Pour la CGSLB :

- M. Vincent Van der Haegen

Représentants des consommateurs :

- M. Hugues Thibaut (Test-Achats)
- M. Hans De Coninck (Test-Achats)

Membres suppléants

Représentants des organisations représentatives de l'industrie de la distribution et des services :

- M. Didier Mommaerts (Fedustria)
- Mme Anne Reul (Fevia Wallonie)
- Mme Sylvie Van Overstraeten (Agoria)
- Mme Marie Van In (UCB)
- M. Gérard de Lamine de Bex (Fédération belge des entreprises de distribution)
- Mme Sophie Rosman (Groupement de la sidérurgie)
- M. Yves Somville (Fédération wallonne de l'agriculture)
- M. Gerben Pauwels (KBC group)
- M. Rudy Gotzen (Boerenbond)

- M. Igor Makedonsky (Belgacom)

Représentants des Classes moyennes :

- Mme Sarah Depreeuw (Federatie voor vrije en intellectuele beroepen)
- M. Frédéric Mignolet (Union des classes moyennes)

Représentants des organisations représentatives de travailleurs :

Pour la CSC :

- M. Luc Hamelinck (Centrale chrétienne des services publics)
- M. Guido Nelissen (Centrale chrétienne des métallurgistes de Belgique)
- Mme Patricia Biard (service Femmes de la CSC)
- Mme Ann Van Laer (CSC)
- Mme Bénédicte Vellande (CSC)

Pour la FGTB :

- Mme Anne Panneels (FGTB)
- M. Erwin De Deyn (Syndicat des employés, techniciens et cadres de Belgique)
- M. Jean-Luc Struyf (FGTB)
- M. Herwig Jorissen (Centrale des métallurgistes de Belgique)

Pour la CGSLB:

- Mme Sabine Slegers

Représentants des consommateurs :

- Mme Anne Moriau (Test-Achats)
- M. Alain Anckaer (Test-Achats)

La Commission de la concurrence est instituée au sein du Conseil central de l'économie. Il s'agit d'un organe consultatif paritaire où sont représentés les points de vue des travailleurs, de l'industrie, de l'agriculture, du commerce, de l'artisanat ainsi que des consommateurs. Elle donne des avis sur la politique générale de la concurrence. [L'Autorité belge de concurrence](#) se compose de deux autres organes

: le Service de la concurrence et le Conseil de la concurrence. Ils ont pour rôle de garantir l'existence d'une concurrence effective sur le territoire belge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

30 mai 2008 -16:05

Appartient à [Conseil des ministres du 30 mai 2008](#)

Petits risques

Intégration des "petits risques" dans l'assurance obligatoire soins de santé des travailleurs indépendants - Deuxième lecture

Intégration des "petits risques" dans l'assurance obligatoire soins de santé des travailleurs indépendants - Deuxième lecture

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, ministre des Indépendants, et de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal relatif à l'intégration des "petits risques" dans l'assurance obligatoire soins de santé des indépendants. Le projet a été adapté à l'avis du Conseil d'Etat.

Depuis le 1er janvier 2008, il n'y a plus qu'un seul régime d'assurance soins de santé pour tous les bénéficiaires : les travailleurs indépendants comme les travailleurs salariés et les fonctionnaires.

Le droit aux soins de santé des travailleurs indépendants sera prolongé en 2008 et 2009 sur la base de la situation existante et du paiement des cotisations en 2006 et 2007. La distinction "gros risques" / "petits risques" disparaît pour tous les bénéficiaires de l'assurance obligatoire soins de santé.

En ce qui concerne les personnes à charge :

- l'ordre de priorité entre les titulaires salariés et indépendants pour l'inscription de personnes à charge est supprimé,
- lors de l'examen de la condition de revenus pour être personne à charge, il ne sera pas tenu compte des indemnités d'incapacité de travail perçues par un conjoint aidant soumis au mini-statut.

En ce qui concerne les cotisations obligatoires :

- les cotisations dont étaient redevables les pensionnés et les veufs/veuves pour leur assurance obligatoire soins de santé - quand la durée de leur carrière était inférieure au tiers d'une carrière complète - sont supprimées.

Le Conseil des ministres a approuvé le premier projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 3 juillet 1996 portant exécution de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>

30 mai 2008 -16:05

Appartient à Conseil des ministres du 30 mai 2008

Conseil d'administration d'ASTRID

Prolongation des mandats d'administrateurs du Conseil d'administration de la SA ASTRID

Prolongation des mandats d'administrateurs du Conseil d'administration de la SA ASTRID

Sur proposition de MM. Patrick Dewael, ministre de l'Intérieur, et Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui propose de prolonger le mandat des administrateurs de trois membres du Conseil d'administration de la SA ASTRID.

Le Conseil des ministres propose de prolonger les mandats de MM. Jef Gabriëls, Jan Verschooten et Hans Bracquené, comme administrateurs du Conseil d'administration d'ASTRID. Leurs mandats actuels arrivent à expiration lors de l'assemblée générale de l'année 2008.

En outre, M. Koenraad Van Loo de la Société fédérale de participations et d'investissement, est proposé au poste de délégué du ministre des Finances pour assister aux réunions du Conseil d'administration avec voix consultative.

Ces nominations seront entérinées par l'assemblée générale d'ASTRID.

ASTRID est l'opérateur télécom dédié à tous les services belges de secours et de sécurité. Il offre une solution aux besoins spécifiques des professionnels de l'urgence. Les communications radio efficaces garantissent le bon déroulement des opérations et la sécurité du citoyen.

ASTRID = All-round Semi-cellular Trunking Radio communication system with Integrated Dispatchings

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

30 mai 2008 -16:05

Appartient à Conseil des ministres du 30 mai 2008

Fonds asiatique de développement

Participation de la Belgique à la neuvième reconstitution des ressources du Fonds asiatique de développement

Participation de la Belgique à la neuvième reconstitution des ressources du Fonds asiatique de développement

Sur proposition de MM. Didier Reynders, ministre des Finances, et Charles Michel, ministre de la Coopération au développement, le Conseil des ministres a pris connaissance d'une note d'orientation relative à la participation de la Belgique à la neuvième reconstitution des ressources du Fonds asiatique de développement (FAD).

La Banque asiatique de développement a créé le Fonds asiatique de développement en 1973 dans le but de soutenir les pays les plus pauvres de l'Asie dans leur développement social et économique en leur octroyant des prêts à des conditions avantageuses. La plupart des prêts sont consacrés à l'agriculture, la santé, l'enseignement, les transports et la communication.

La Belgique est devenue membre du Fonds en 1975 et a participé aux huit reconstitutions des ressources. Pour la neuvième reconstitution des ressources, le Conseil des ministres a aujourd'hui décidé de maintenir la part de la Belgique à son niveau traditionnel de 0,72 %, à condition que le total des contributions nouvelles ne dépasse pas 2,9 milliards DTS. La participation de la Belgique est donc estimée à un maximum de 21 millions DTS pour la période 2009-2012, soit un maximum de 23 millions d'euros.

1 DTS = 1,083582 euros

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

30 mai 2008 -16:05

Appartient à Conseil des ministres du 30 mai 2008

Plan national nutrition santé

Application et exécution du Plan national nutrition santé

Application et exécution du Plan national nutrition santé

Le Conseil des ministres a pris connaissance de l'application et de l'exécution du Plan national nutrition santé (PNNS) sur lequel la ministre des Affaires sociales et la Santé publique, Mme Laurette Onkelinx, a présenté un état des lieux.

Le PNNS a été lancé en avril 2006 dans le but d'améliorer la qualité de vie en accroissant le niveau de santé de la population et en diminuant l'incidence de maladies évitables. En améliorant les habitudes alimentaires et en augmentant le degré d'activité physique, des maladies comme l'obésité, les maladies cardio-vasculaires, le diabète de type 2, certains cancers, l'hypertension et l'hypercholestérolémie peuvent être évitées.

Le plan s'y attache en définissant une véritable politique nutritionnelle avec des recommandations nutritionnelles, des campagnes de sensibilisation et des études.

Le PNNS s'inscrit dans la politique globale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de la Commission européenne. Il garantit la cohérence des différents messages et intègre toutes les parties prenantes publiques et privées dans le débat. Il encourage également les actions au niveau des communautés, des régions, des communes et des associations.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>

30 mai 2008 -16:05

Appartient à [Conseil des ministres du 30 mai 2008](#)

Convention soins de santé Belgique-Australie

Assentiment à la Convention sur l'assurance soins de santé conclue entre la Belgique et l'Australie

Assentiment à la Convention sur l'assurance soins de santé conclue entre la Belgique et l'Australie

Sur proposition de M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a adopté un avant-projet de loi portant assentiment à la Convention sur l'assurance soins de santé conclue entre le Royaume de Belgique et l'Australie.

D'une part, cette Convention vise à permettre aux personnes assujetties à la sécurité sociale belge qui visitent l'Australie, à savoir les touristes, de bénéficier, en cas de besoin d'un traitement médical immédiat, des prestations en nature sur le territoire australien.

Ces prestations sont effectuées par l'organisme australien compétent conformément à la législation que celle-ci applique. Mais en vue d'éviter le tourisme médical, la personne qui se rend en Australie ne doit toutefois pas s'y être rendue dans le but d'y recevoir un traitement médical.

D'autre part, les étudiants, les travailleurs salariés détachés, les fonctionnaires, les membres des missions diplomatiques et des postes consulaires ainsi que les membres de leur famille qui les accompagnent, qui sont soumis à la législation belge et qui se trouvent légalement sur le territoire de l'Australie, ont quant à eux droit aux prestations en nature pendant toute la période de leur présence sur le territoire australien.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

30 mai 2008 -16:05

Appartient à Conseil des ministres du 30 mai 2008

Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins

Cadres linguistiques de la Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins

Cadres linguistiques de la Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui règle la répartition entre les cadres linguistiques des emplois prévus au plan de personnel de la Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins.

Du 2e au 5e degré de la hiérarchie, le cadre linguistique néerlandais représente 86,84 % et le cadre linguistique français 13,16 % (il n'y a pas de fonction de management). Cette répartition déroge à la règle de parité prévue par les lois coordonnées sur l'emploi des langues en matière administrative et se justifie par le volume totalement disproportionné des affaires traitées.

L'institution concernée n'est pas un service central mais bien un service d'exécution dont le siège se situe en dehors de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le projet d'arrêté produit ses effets à partir du 21 juillet 2006.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

30 mai 2008 -16:05

Appartient à [Conseil des ministres du 30 mai 2008](#)

Deuxième opération B-FAST en Chine

Deuxième opération B-FAST dans la province de Sichuan en Chine

Deuxième opération B-FAST dans la province de Sichuan en Chine

Sur proposition de M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'une deuxième opération B-FAST en Chine pour envoyer de l'aide dans la province de Sichuan. La région avait déjà été fortement touchée lors du premier tremblement de terre du 12 mai 2008. Le 18 mai, un deuxième tremblement de terre a encore une fois sinistré la région. Le nombre de morts dépasse 52.000. Il y a plus de 288.000 blessés et 5,2 millions de personnes sans abri.

A la demande des autorités chinoises, le Conseil des ministres a décidé d'envoyer de l'aide supplémentaire : un hôpital de campagne et 7 experts médicaux (médecins, pharmacienne et infirmiers) du SPF Santé publique ainsi qu'un logisticien du ministère de la Défense ainsi que 547 tentes (et accessoires : couvertures, nécessaire de cuisine, lampes tempête, ...) pouvant accueillir 2.200 personnes sans abri sont partis vers le Sichuan le 28 mai. La société TNT a offert le transport aérien du fret entre Liège et Shanghai, où les autorités chinoises prendront en charge le transport vers Chengdu. La totalité du fret B-FAST devrait y arriver ce vendredi 30 mai vers midi. Les huit experts B-Fast sont bien arrivés à Chengdu. Ils y ont rejoint la première équipe B-FAST. Avant le retour de l'équipe B-FAST en Belgique le 3 juin, l'équipe transfèrera la gestion de l'hôpital et des tentes au gouvernement de la province de Sichuan. Le coût de l'opération est estimé à un maximum de 250.000 euros.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

30 mai 2008 -16:05

Appartient à [Conseil des ministres du 30 mai 2008](#)

Organismes génétiquement modifiés

Ratification de l'amendement à la Convention de Aarhus sur les organismes génétiquement modifiés

Ratification de l'amendement à la Convention de Aarhus sur les organismes génétiquement modifiés

Sur proposition de M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à un amendement à la Convention de Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (*).

Cet amendement introduit une nouvelle disposition (article 6bis) qui oblige dorénavant les Etats Parties à mettre en place une procédure de participation du public lors du processus décisionnel relatif à la dissémination volontaire ou la mise sur le marché d'organismes génétiquement modifiés.

Avec ce nouvel article, le pilier de la Convention de Aarhus relatif à la participation du public est renforcé au niveau international. Le droit pour le public d'émettre des observations lors du processus d'autorisation d'activités avec un impact probable sur l'environnement n'est donc plus limité aux seules activités industrielles mais est étendu à celles qui concernent les organismes génétiquement modifiés.

(*) adopté à Almaty, Kazakhstan, le 27 mai 2005.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

30 mai 2008 -16:05

Appartient à [Conseil des ministres du 30 mai 2008](#)

Conseil consultatif des bourgmestres

Désignation du président et du vice-président du Conseil consultatif des bourgmestres et de membres suppléants

Désignation du président et du vice-président du Conseil consultatif des bourgmestres et de membres suppléants

Sur proposition de M. Patrick Dewael, ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant désignation du président et du vice-président du Conseil consultatif des bourgmestres et de membres suppléants.

M. Marnic De meulemeester, bourgmestre d'Audenarde, est désigné en tant que président du Conseil consultatif des bourgmestres.

M. Willy Demeyer, bourgmestre de Liège, est désigné en tant que vice-président du Conseil consultatif des bourgmestres.

MM. Daniël Termont, bourgmestre de Gand, et Jean-Jacques Viseur, bourgmestre de Charleroi, sont désignés en tant que membres suppléants, appelés à représenter les zones de police de plus de 100.000 habitants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

30 mai 2008 -16:05

Appartient à Conseil des ministres du 30 mai 2008

Fedict

Renouvellement du mandat du président du Comité de direction du SPF Technologie de l'information et de la communication

Renouvellement du mandat du président du Comité de direction du SPF Technologie de l'information et de la communication

Sur proposition de M. Vincent Van Quickenborne, ministre pour l'Entreprise et la Simplification, le Conseil des ministres a marqué son accord pour nommer M. Jan Deprest pour un nouveau mandat de 6 ans au poste de président du Comité de direction du SPF Technologie de l'information et de la communication (Fedict).

Le 18 avril 2008, le ministre avait déclaré le poste vacant. M. Jan Deprest, qui est président jusqu'au 16 juin 2008, s'est à nouveau présenté comme candidat et a reçu une mention "très bon" à l'issue de sa dernière évaluation. Il satisfait dès lors à toutes les exigences pour être nommé.

Fedict est un service public fédéral qui lance des projets d'e-government pour les autorités fédérales. Un de ces projets est le portail www.belgium.be.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

30 mai 2008 -16:05

Appartient à [Conseil des ministres du 30 mai 2008](#)

SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie

Prolongation du mandat du président du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie

Prolongation du mandat du président du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie

Sur proposition de M. Vincent Van Quickenborne, ministre pour l'Entreprise et la Simplification, le Conseil des ministres a désigné M. Lambert Verjus comme président du Comité de direction du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie.

M. Lambert Verjus, actuel président, a reçu la mention "très bon" lors de sa dernière évaluation. Il s'est porté candidat au mandat déclaré vacant par le ministre, le 17 avril 2008. Son mandat actuel arrive à échéance le 30 juin 2008.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe